

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présent : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt cinq
Le 15 avril à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025
Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mme Cindy CHARLES conseillers municipaux.
Absents : Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY
Secrétaire de séance : Mme Cindy TISSIER

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Madame le Maire rappelle les taux des impôts 2024 :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24.82 % ;**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.38 %**
- **taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : 6.98%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

TH : 6.98 %

TFPB : 24.82 %

TFPNB : 36.38%

2. de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 15 avril 2025

Le secrétaire de séance

Mme Cindy TISSIER



Le Maire

Christelle MASSON

